

La fraude autodéclarée au Canada, 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 24 juillet 2023

La valeur des pertes attribuables à la fraude contre les personnes dépasse les 16 milliards de dollars en cinq ans

En 2019, 1 personne sur 6 (17 %) a déclaré avoir été victime de fraude au cours des cinq années précédentes. La perte médiane encourue en raison de la fraude s'élevait à 600 \$. Environ le quart (24 %) des victimes ont subi une perte d'une valeur de 1 000 \$. Dans 3 % des cas, la perte était d'au moins 10 000 \$. Au total, les pertes encourues par l'ensemble des victimes de fraude dépassent les 16 milliards de dollars en cinq ans.

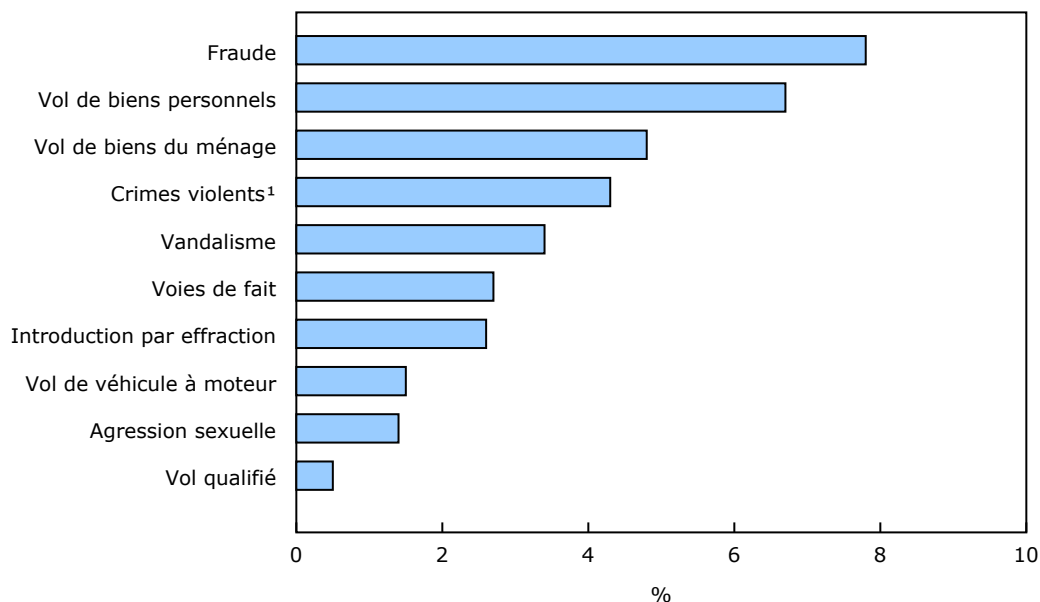
L'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) permet de mesurer auprès de la population canadienne leurs expériences vécues à l'égard d'un certain nombre de crimes, qu'ils aient été signalés ou non à la police. En 2019, l'ESG comprenait pour la première fois des questions au sujet de la fraude, dont les résultats sont diffusés aujourd'hui dans l'article intitulé « [La fraude autodéclarée au Canada, 2019](#) ». L'article examine la prévalence de la fraude autodéclarée au Canada, y compris selon la province ou le territoire, et selon certaines caractéristiques sociodémographiques. L'article traite également des mesures prises par la population pour se protéger contre la fraude, de même que leurs perceptions à l'égard de la fraude et du niveau de protection de leurs renseignements personnels.

Parmi tous les crimes mesurés au moyen de l'Enquête sociale générale, la fraude est l'infraction la plus fréquente

Un peu plus de 5 millions de personnes de 15 ans et plus (17 % de la population canadienne) ont déclaré avoir été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG. Plus précisément, près de 2,5 millions de personnes, ou 7,8 % de la population canadienne de 15 ans et plus, ont déclaré avoir été victimes de fraude au cours des 12 mois précédents. C'est plus que pour tout autre crime mesuré au moyen de l'ESG. À titre de comparaison, c'est près du double du nombre de personnes (1,4 million de personnes, ou 4,3 % de la population canadienne) ayant été victimes d'un crime violent, ce qui comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.



Graphique 1
Proportion de la population ayant déclaré avoir été victime d'un crime, selon le type de crime, Canada, 2019



1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

Source(s) : Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019 (4504).

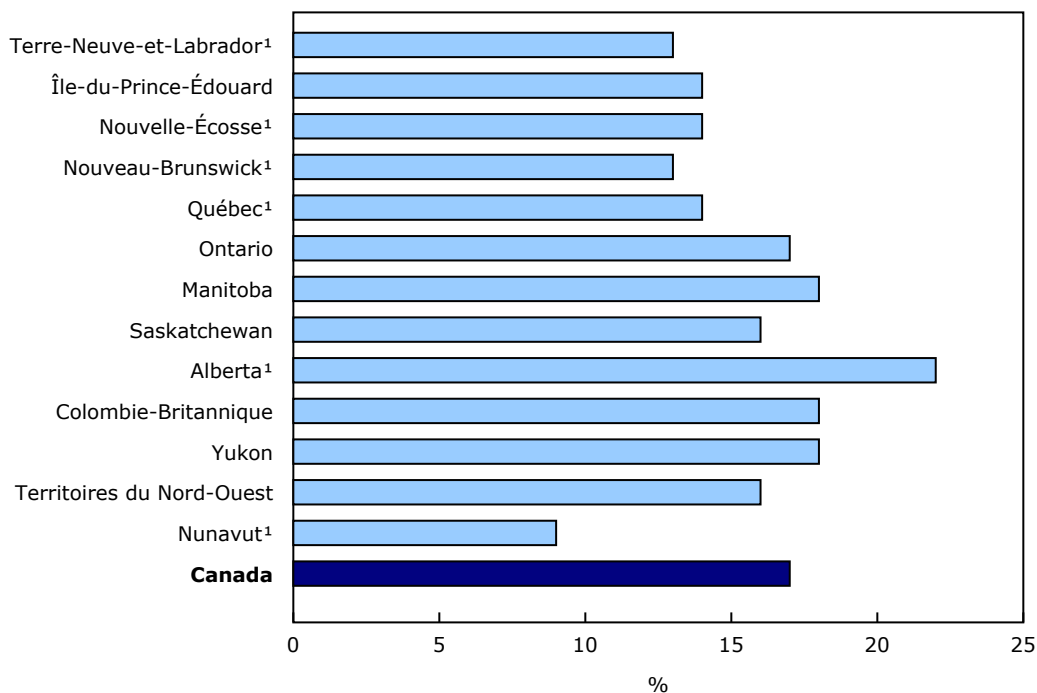
Selon les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, la fraude représentait 12 % de l'Indice de gravité de la criminalité en 2021, près du double par rapport à 10 ans plus tôt (6,5 %). Le nombre de fraudes est passé de 87 174 affaires en 2011 à 168 483 affaires en 2021. Le taux d'extorsion, crime violent semblable à la fraude, a quant à lui quadruplé durant cette période. Par ailleurs, la fraude représentait plus de la moitié (57 %) de la cybercriminalité en 2021.

La prévalence de la fraude est plus élevée en Alberta

Parmi les provinces et les territoires, c'est en Alberta (22 %) qu'a été enregistrée la proportion la plus élevée de personnes ayant déclaré avoir été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG. Les personnes vivant au Nunavut (8,6 %), au Nouveau-Brunswick (13 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (13 %), en Nouvelle-Écosse (14 %) et au Québec (14 %) étaient quant à elles moins susceptibles que la moyenne de déclarer avoir été victimes de fraude.

Graphique 2

Proportion de la population qui a déclaré avoir été victime de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon la province, 2019



1. Différence statistiquement significative ($p < 0,05$) par rapport à l'estimation pour le reste du Canada.

Source(s) : Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019 (4504).

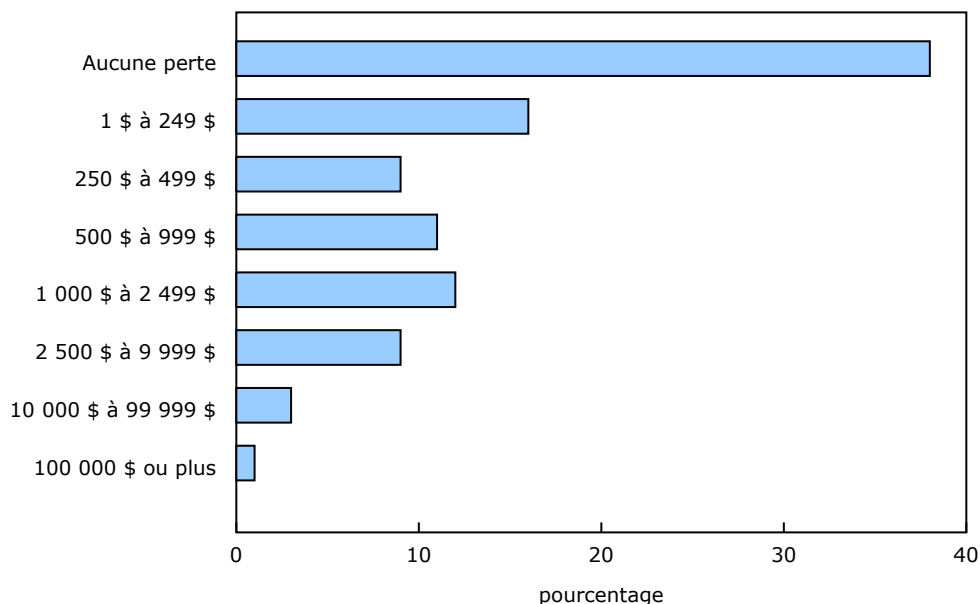
À l'échelle des régions métropolitaines de recensement, les personnes vivant à Edmonton (24 %), Victoria (23 %) et Calgary (22 %) étaient les plus susceptibles d'avoir été victimes de fraude, alors que les personnes vivant à London (11 %), Saskatoon (12 %), Halifax (13 %) et St. John's (13 %) étaient les moins susceptibles d'en avoir été victimes.

En moyenne les fraudes atteignaient une valeur de 5 120 \$

La plupart des victimes de fraude n'ont subi aucune perte (38 %) ou une perte de moins de 250 \$ (16 %). Cependant, certaines personnes ont subi des pertes beaucoup plus importantes. Près de 3 % des victimes ont subi des pertes d'une valeur de plus de 10 000 \$, mais de moins de 100 000 \$, et 0,5 % des victimes ont subi des pertes de 100 000 \$ ou plus. La valeur moyenne des pertes était de plus de 5 000 \$, essentiellement en raison des pertes très élevées subies par un petit nombre de victimes, la perte médiane étant de 600 \$.

Graphique 3

Valeur approximative en dollars des pertes subies en raison de la fraude la plus grave vécue au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, Canada, 2019



Note(s) : Comprend les personnes qui ont été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Dans le cas où une personne a été victime de plus d'une fraude durant cette période, les renseignements concernent la fraude la plus grave. Les montants figurant dans le présent graphique ne tiennent pas compte des sommes qui auraient été remboursées (p. ex. par la banque, la société émettrice de cartes de crédit ou une assurance).

Source(s) : Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019 (4504).

Dans certains cas, les pertes de temps se sont ajoutées aux pertes financières. La majorité des victimes de fraude ont dit que l'incident s'était réglé en moins d'une heure (31 %) ou qu'il avait fallu entre 1 h et 24 h (40 %) pour le régler. En revanche, dans près de 1 cas sur 10 (8,1 %), il a fallu plus d'un mois pour régler les problèmes occasionnés par la fraude.

Plusieurs victimes de fraude ignorent comment leurs renseignements personnels ont été obtenus

Dans la plupart (90 %) des fraudes déclarées dans le cadre de l'ESG, des renseignements personnels avaient été obtenus par les fraudeurs. Toutefois, dans plusieurs cas, les victimes ignoraient la façon dont leurs renseignements personnels avaient été obtenus (41 % des victimes, ou 45 % de celles dont la fraude impliquait des renseignements personnels).

Parmi les victimes de fraude qui savaient de quelle façon leurs renseignements personnels avaient été obtenus, plusieurs (39 %) ont dit que leur carte de crédit ou de débit avait été clonée ou copiée, que l'accès à un de leurs comptes (compte en ligne, compte de courriel) avait été piraté (18 %), qu'elles avaient elles-mêmes fourni les renseignements (16 %) ou que les renseignements avaient été obtenus à la suite de la violation d'une base de données ou d'une fuite de données (10 %).

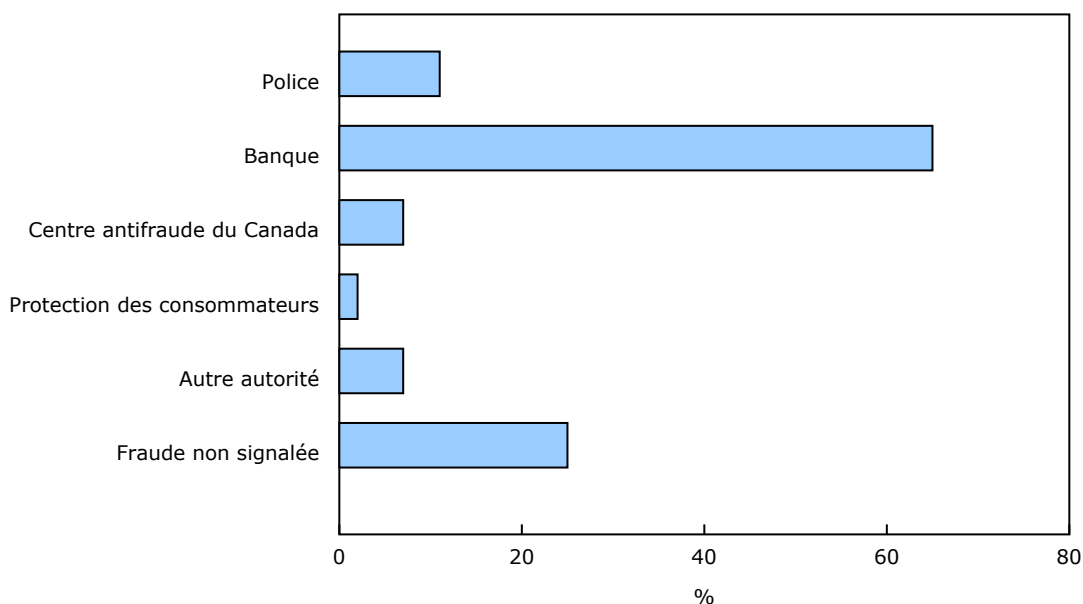
Dans la plupart des cas, les victimes de fraude ont découvert l'incident en examinant leurs relevés bancaires ou de carte de crédit (38 %) ou après qu'une institution financière ou qu'une société émettrice de cartes de crédit a communiqué avec elles (31 %).

Les fraudes sont rarement signalées à la police

Les personnes ayant déclaré avoir été victimes de fraude au cours des cinq années ayant précédé l'ESG étaient peu nombreuses à avoir signalé leur victimisation à la police. Un peu plus de 1 victime sur 10 (11 %) a informé la police au sujet de la fraude, et encore moins de victimes (7 %) en ont informé le Centre antifraude du Canada. À titre comparatif, 52 % des vols de véhicule et 45 % des introductions par effraction auraient été signalés à la police en 2019. Le taux de signalement de la fraude à la police s'approche ainsi de celui des agressions sexuelles (6 %). Les victimes de fraude étaient cependant nombreuses à avoir signalé la fraude à la banque (65 %).

Graphique 4

Fraude la plus grave vécue au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon le signalement aux autorités, Canada, 2019



Note(s) : Comprend les personnes qui ont été victimes d'au moins une fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Dans le cas où une personne a été victime de plus d'une fraude durant cette période, les renseignements concernent la fraude la plus grave.

Source(s) : Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019 (4504).

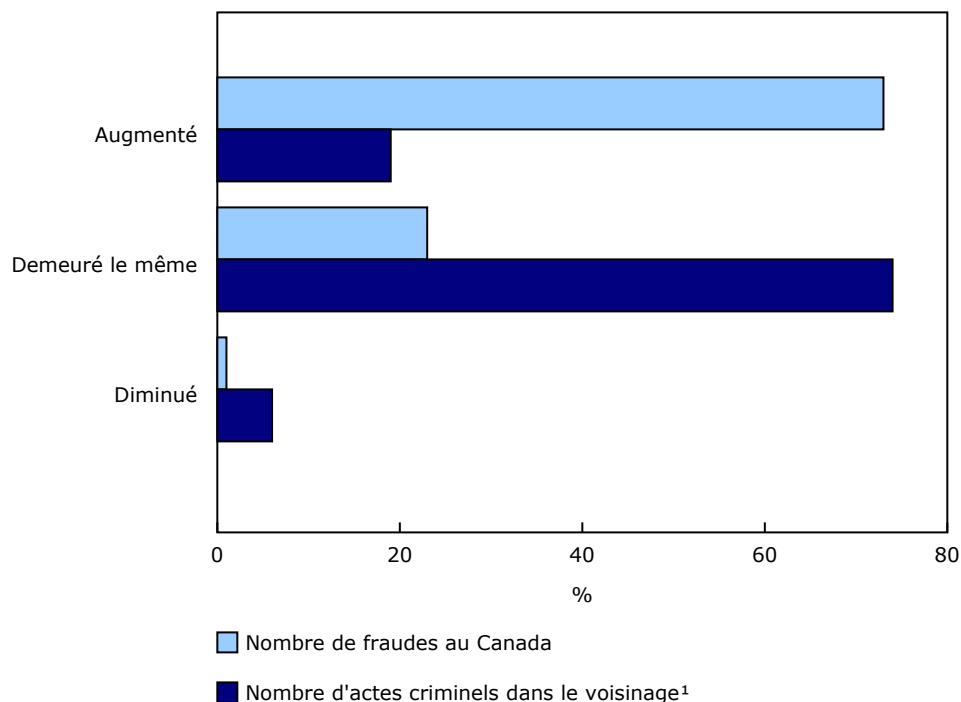
Les victimes vivant en Saskatchewan (17 %) et au Québec (15 %) étaient plus susceptibles d'avoir signalé à la police la fraude la plus grave dont elles avaient fait l'objet que les victimes des autres provinces. En revanche, les victimes de fraude vivant au Manitoba (6 %) étaient les moins susceptibles d'avoir signalé la fraude à la police.

Peu de personnes considèrent que leurs renseignements personnels sont très bien protégés contre la fraude

La quasi-totalité (95 %) de la population canadienne prend au moins certaines mesures pour protéger ses renseignements personnels ou se protéger contre la fraude. L'examen régulier des relevés bancaires ou de carte de crédit (83 %), le déchiquetage du courrier, des factures ou des reçus (73 %) et la suppression des courriels douteux (72 %) figuraient parmi les mesures les plus fréquentes. Malgré ces précautions, environ 1 personne sur 15 (6,6 %) considérait ses renseignements personnels comme étant très bien protégés contre la fraude, alors que 48 % les considéraient comme plutôt bien protégés, 34 % les considéraient comme pas très bien protégés et 10 % les considéraient comme pas du tout protégés.

Graphique 5

Perception à l'égard de la variation du nombre de fraudes au Canada et du nombre d'actes criminels dans le voisinage au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, Canada, 2019



1. Exclut les personnes ayant récemment déménagé dans leur voisinage.

Source(s) : Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens, 2019. (4504).

Par ailleurs, la majorité (73 %) de la population a déclaré percevoir une hausse de la fraude au Canada. Une situation qui contraste cependant avec la perception à l'égard de la criminalité en général : 74 % de la population canadienne a plutôt estimé que celle-ci est stable.

Note aux lecteurs

Cet article est fondé sur les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens, dont les premiers résultats ont été publiés dans l'article de Juristat intitulé « La victimisation criminelle au Canada, 2019 ». Dans le cadre de l'ESG, on a demandé aux personnes participant à l'enquête si, au cours des cinq années précédant l'enquête : a) quelqu'un leur avait pris de l'argent ou acheté des biens en utilisant leurs renseignements personnels; b) quelqu'un avait créé un compte ou obtenu des services en utilisant leurs renseignements personnels; c) quelqu'un leur avait pris de l'argent en les trompant ou en mentant; d) elles avaient été victimes d'un autre type de fraude. On leur a ensuite demandé si au moins une fraude était survenue au cours des 12 mois précédents. Les renseignements au sujet des caractéristiques des fraudes (p. ex. les pertes, le signalement aux autorités) ont été recueillis pour la fraude la plus grave vécue au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Les renseignements au sujet des caractéristiques des incidents autres que la fraude ont été recueillis pour chacun des incidents subis au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Tous les calculs de pourcentages comprennent les réponses manquantes. Par conséquent, et en raison de l'arrondissement, la somme des catégories peut ne pas correspondre à 100. Toutes les différences mentionnées dans cet article sont statistiquement significatives ($p < 0,05$).

Les données sur les fraudes déclarées par la police sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), lequel est un recensement des infractions criminelles signalées aux services de police fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux au Canada. Les principales mesures de la criminalité tirées du programme DUC sont l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) et les taux de criminalité. L'IGC mesure le volume et la gravité de la criminalité en attribuant un poids à chaque affaire criminelle en fonction des peines d'emprisonnement relatives à l'infraction. Le taux de criminalité représente le nombre d'affaires criminelles divisées par la population.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3302 et 4504.

L'article intitulé « [La fraude autodéclarée au Canada, 2019](#) », qui fait partie de la série *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale (89-652-X)*, est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).